



## ATTESTATION DE LA QUALITÉ D'ARTISAN

Le Président de la délégation Saône et Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale,

Vu le décret n°98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au Répertoire des Métiers et notamment son article 1,

Vu les justificatifs présentés par l'intéressé(e),

confère la qualité d'ARTISAN en date du 15/09/2020

à Monsieur Aurelien GUILLAUME  
né(e) le 11/09/1984 à AUTUN (71)

immatriculé(e) au Répertoire des Métiers  
sous le n° 884162454  
n° de gestion 95620710

et lui délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Chalon sur Saône, le 20 OCT. 2020

Signature du titulaire

Le Président de la délégation Saône et Loire

M. BOYER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

Décret : n°2019-1196 du 19 novembre 2019 - Siret : 130 026 073 00010

**Délégation Saône et Loire**

185 av Boucicaut - BP 10052 - 71103 CHALON SUR SAONE CEDEX - Tél : 03.85.41.14.41 - Fax : 03.85.41.42.41

Courriel : [accueil-s71@artisanat-bourgogne.fr](mailto:accueil-s71@artisanat-bourgogne.fr)